

MANIFESTATIONS, ÉVÈNEMENTS

RÉDUIRE ET GÉRER LES DÉCHETS

→ Réduire les déchets

- Utilisez de la vaisselle réutilisable (consignée) ou au minimum recyclable.
- Utilisez des bouteilles consignées.
- Achetez des produits en vrac.
- Empruntez du matériel (plutôt que de l'acheter) auprès d'autres organisateurs, associations ou prestataires.
- Mutualisez l'achat de matériel.



→ Gérer les déchets

Emballages-papiers

Utilisez les contenants de tri éventuellement mis à disposition sur place (bacs ou caisses de tri) et/ou les poubelles « bi-flux » et les sacs jaunes mis à disposition par votre commune pour effectuer le tri des emballages-papiers (si les sacs jaunes sont épuisés, la com com peut vous en fournir gratuitement).



Pendant l'évènement, corrigez les principales erreurs de tri dans le sac jaune et remplacez les sacs noirs et jaunes au fur et à mesure de leur remplissage.

Après la manifestation ou l'évènement, apportez vos emballages-papiers dans une borne jaune ou directement vos sacs jaunes en déchèterie (benne « cartons/multiflux »).

Déchets alimentaires

- Utilisez les sacs en kraft ou éventuellement un seau pour trier les déchets alimentaires. Prévoyez éventuellement une table de tri pour le public.
- Si vous prévoyez beaucoup de déchets alimentaires (plus de 40 kg), empruntez un ou plusieurs bacs roulants bruns 240 L auprès de la com com.

Après la manifestation ou l'évènement, apportez vos sacs en kraft ou vos déchets alimentaires en vrac dans une ou plusieurs bornes brunes. Si vous avez emprunté un bac roulant brun, déposez-le à côté d'une borne brune, il sera vidé en même temps que la borne brune.



Ordures ménagères résiduelles

- Utilisez le ou les bacs gris présents sur place.
- Si vous estimez que les bacs gris présents sur place ne sont pas suffisants, vous pouvez demander auprès de la com com :
 - Soit la livraison de bacs gris supplémentaires. (À demander au minimum 2 jours ouvrés avant (le jeudi pour le samedi ou le dimanche).)
 - Soit une collecte « de vrac » de sacs noirs fermés, à déposer au pied des bacs gris. (À demander au minimum 2 jours ouvrés avant le jour de ramassage habituel (le vendredi pour le lundi).)



Mégots : Installez des cendriers aux extérieurs.



N.B. : IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE DÉPOSER DES ORDURES MÉNAGÈRES OU DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN DÉCHÈTERIE !